

# ANNEXE 6.1



## BUDGET PRIMITIF 2026

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### **PREAMBULE**

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

#### **COMPRENDRE LE BUDGET**

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile.

Il doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril. Le budget communal est divisé en 2 parties appelées « section » : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement.

Une fois voté, le budget est transmis :

- à la Préfecture dont les services contrôlent la légalité.
- à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui s'assure de la sincérité des écritures et de la bonne application des procédures comptables.

#### **LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DANS L'ÉLABORATION DU BUDGET**

- le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la première étape. Il s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire qui intègre une présentation de la dette, des ressources humaines (pour les communes de plus de 10 000 habitants) et des projets d'investissement futurs. Son objectif est de présenter en séance publique, les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est obligatoire et se tient dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'est tenu le 4 mars 2026.
- le budget primitif : c'est le premier acte budgétaire de l'année, il prévoit les dépenses et les recettes pour l'année entière.
- les décisions modificatives : elles permettent, au cas par cas, de modifier le montant ou l'affectation des crédits pour s'adapter aux besoins en cours d'année.

# ANNEXE 6.1

- le compte administratif : il constitue l'arrêté des comptes de la Commune et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.
- le compte de gestion : il s'agit de la comptabilité du trésorier. L'arrêté des comptes de la commune établi par le vote du compte administratif doit être conforme à l'arrêté au compte de gestion.

## **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations qui concernent l'exploitation, autrement dit, la gestion courante des services. On y retrouve principalement :

- en dépenses : les charges de personnel, les achats de fournitures et de services, les dépenses d'entretien courant, les frais financiers des emprunts, les subventions versées aux associations etc.
- en recettes : les ressources fiscales, les dotations versées par l'État etc.

## **LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la commune. Elle concerne essentiellement :

- en dépenses : les acquisitions, les travaux, le remboursement du capital de la dette etc.
- en recettes : l'autofinancement c'est-à-dire l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, les subventions d'équipement reçues, les cessions, les emprunts etc.

## **LES BUDGETS ANNEXES**

En plus du budget principal, le conseil municipal vote des budgets annexes. Chaque budget doit là encore être voté en équilibre. Les budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service. La Commune dispose au 1er janvier 2026 de trois budgets annexes :

- L'Hébergement Gavroche
- Parkings souterrains et de la Plage
- Lotissement « Portes d'Illibéris »

## **UN CONTEXTE MARQUE PAR DES CONTRAINTES DE DIFFERENTES NATURES**

Sur le plan national :

- Un projet de loi de finances basé sur une hypothèse de croissance estimée à 1%,
- La réduction du déficit public,
- Une inflation élevée

Sur le plan local :

- Stabilité de la DGF
- Effet de ciseau : les dépenses progressent plus vite que les recettes

## **LES PRIORITES DU BUDGET**

L'élaboration du budget primitif prévisionnel s'inscrit dans un environnement marqué par une complexité accrue, tant sur le plan économique — avec des risques persistants d'inflation — que géopolitique. Ces incertitudes appellent une gestion rigoureuse et anticipative.

Par ailleurs, l'exercice budgétaire doit intégrer les engagements financiers significatifs pris par l'équipe municipale précédente, dont les répercussions pèsent sur les marges de manœuvre.

# ANNEXE 6.1

Face à ces défis, le budget pour ce premier exercice se distingue par une **prudence assumée** dans le lancement de nouveaux investissements, afin de préserver la stabilité financière de la collectivité.

Pour garantir cette rigueur tout en répondant aux attentes des administrés, les engagements de la nouvelle équipe municipale sont :

- **Maintenir les taux d'imposition** sans augmentation,
- **Exclure tout recours à l'emprunt**, afin de préserver l'équilibre budgétaire et la souveraineté financière de la commune.

Cette feuille de route reflète la volonté de concilier ambition et responsabilité, pour un pilotage serein et durable des finances locales.

## LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'élève en 2026 à 23,6 M€, dont 15,1 M€ en fonctionnement et 8,5 M€ en investissement.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **A. Les recettes de fonctionnement**

**Les « produits des services »** : Elles retracent les différents tarifs des services publics comme par exemple les concessions cimetières, restauration scolaire, locations salles communales, les entrées des monuments culturels etc. Le budget 2026, a été reconduit sur celui de 2025.

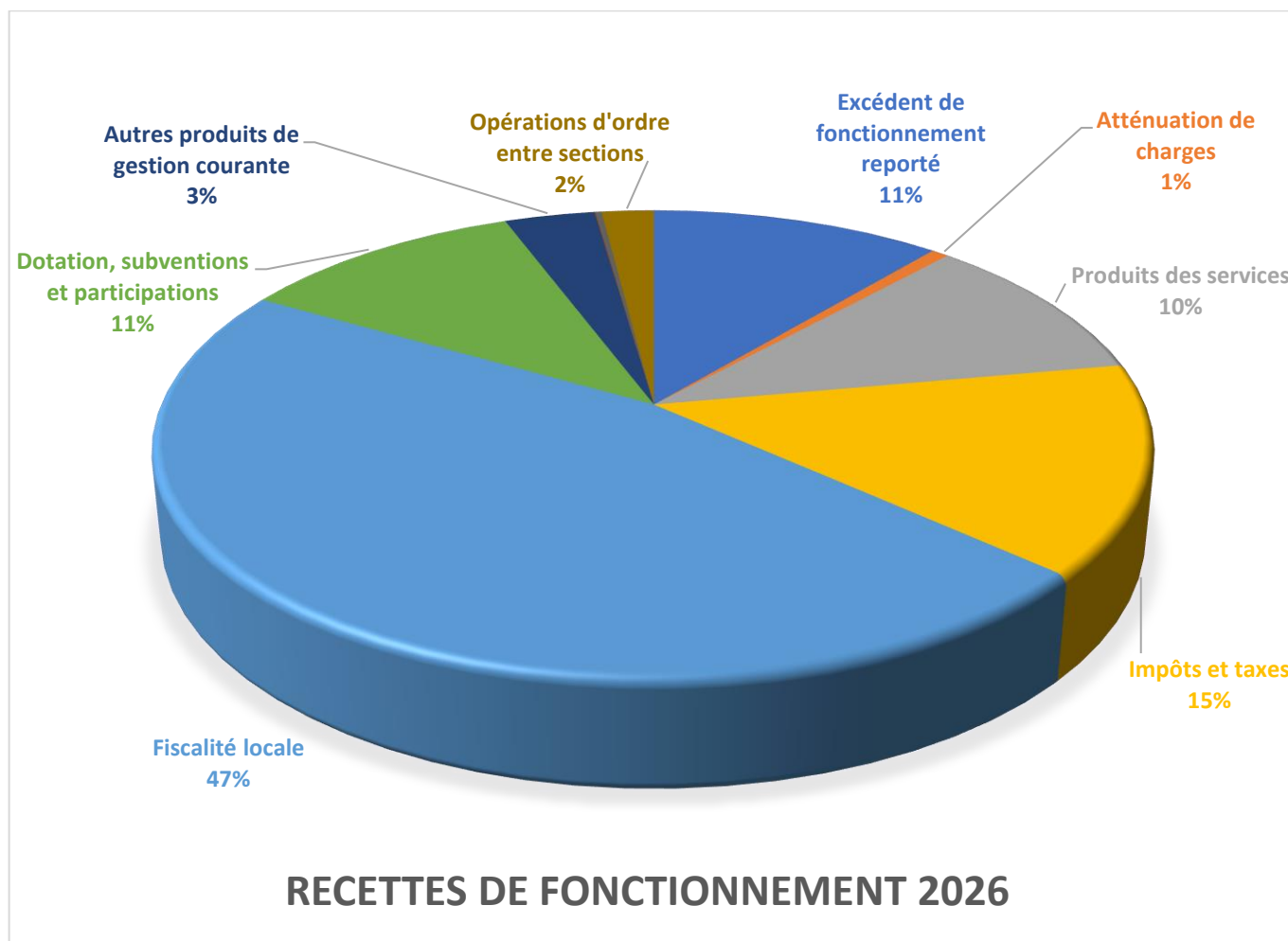
**Les « impôts et taxes »** : Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018 comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre 2024 et novembre 2025. Il s'établit à 0,8 % pour 2026. En revanche, la commune a décidé de maintenir les taux de 2026.

**Les dotations en provenance de l'Etat** : La loi de finances 2026 prévoit une stabilisation de la DGF et précise également que certaines communes verront leur dotation progresser pour 2026.

**Les « Produits de gestion courantes »** : elle retrace principalement les revenus des immeubles de l'ensemble du parc locatif de la collectivité.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evolution
Excédent de fonctionnement reporté	4 757 883,34 €	1 675 527,15 €	-64,78%
Atténuation de charges	95 000,00 €	100 000,00 €	5,26%
Produits des services	1 546 000,00 €	1 563 500,00 €	1,13%
Impôts et taxes	2 089 270,00 €	2 188 488,00 €	4,75%
Fiscalité locale	6 678 404,00 €	7 041 510,00 €	5,44%
Dotations, subventions et participations	1 581 880,34 €	1 650 000,00 €	4,31%
Autres produits de gestion courante	365 000,00 €	520 000,00 €	42,47%
Produits spécifiques	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
Reprises sur amortissements et provisions	72 455,04 €	35 000,00 €	-51,69%
Opérations d'ordre entre sections	200 000,00 €	300 000,00 €	50,00%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 372 124,72 €</b>	<b>15 079 025,15 €</b>	<b>-13,35%</b>

# ANNEXE 6.1



## B. Les dépenses de fonctionnement

**Les « Charges à caractère général » :** Les crédits correspondants ont été reconduits à l'identique de l'exécution 2025 avec anticipation de l'inflation.

**Les « Charges de personnels » :** sont contenues au niveau de 2025 et de la prise en compte des recrutements supplémentaires de l'année.

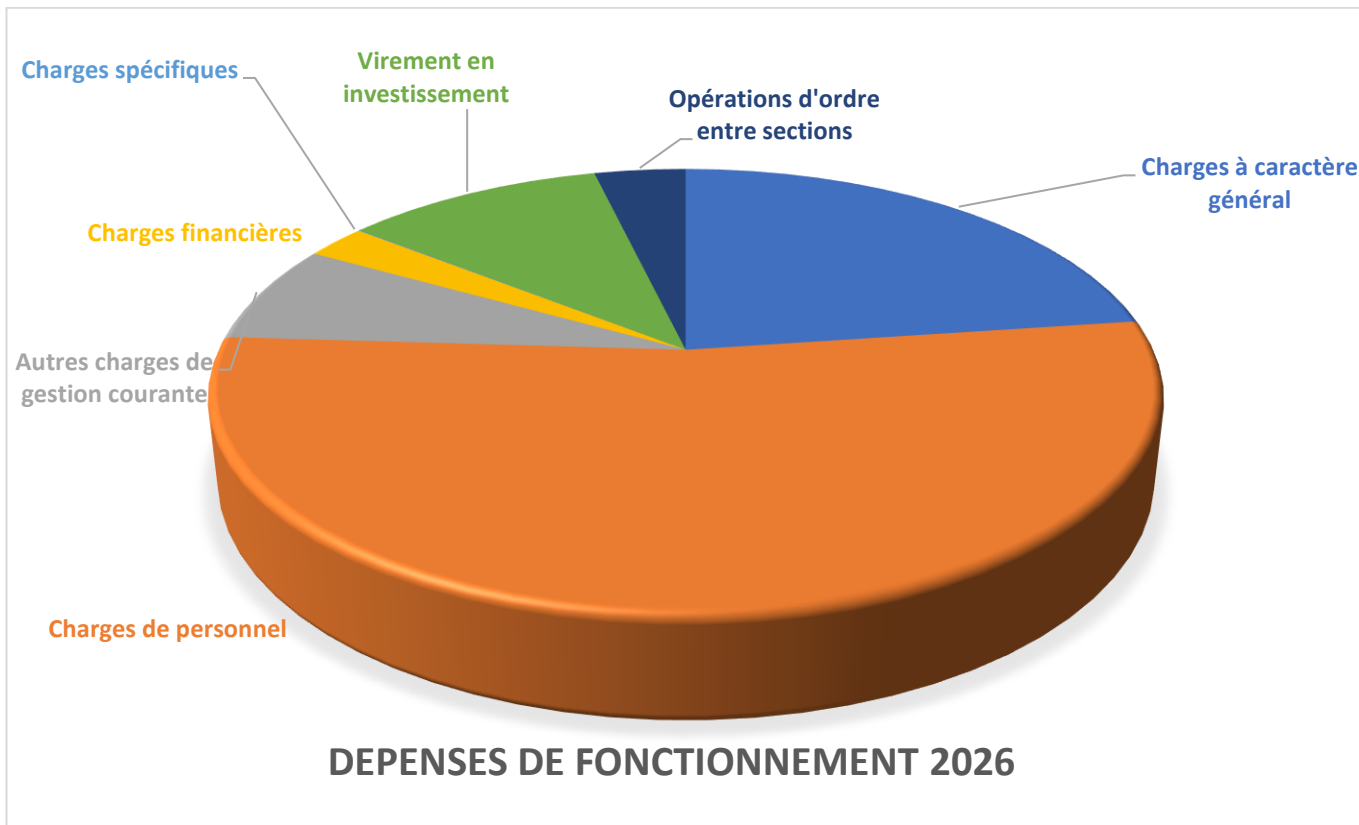
**Les « Autres charges de gestion courante » :** elles concernent principalement les indemnités aux élus, les versements des subventions aux associations, les frais d'informatique en nuage, la contribution au SDIS et autres contributions obligatoires imputable aux collectivités locales.

Compte tenu des efforts réalisés sur les dépenses, un autofinancement de 1 593 920,62 € peut être dégagé et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evolution
Charges à caractère général	3 996 783,57 €	3 442 172,00 €	-13,88%
Charges de personnel	7 811 360,00 €	8 011 275,00 €	2,56%
Atténuations de produits	24 768,00 €		-100,00%
Autres charges de gestion courante	1 114 628,51 €	1 084 677,00 €	-2,69%
Charges financières	380 867,26 €	377 861,88 €	-0,79%

# ANNEXE 6.1

Charges spécifiques	7 000,00 €	8 000,00 €	14,29%
Dotations aux provisions	20 292,37 €		-100,00%
Virement en investissement	3 612 000,00 €	1 593 920,62 €	-55,87%
Opérations d'ordre entre sections	434 193,01 €	561 118,65 €	29,23%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 401 892,72 €</b>	<b>15 079 025,15 €</b>	<b>-13,35%</b>



## LA SECTION INVESTISSEMENT

Les programmes d'investissement de 2026 s'élèvent à 3 130 441,00 €.

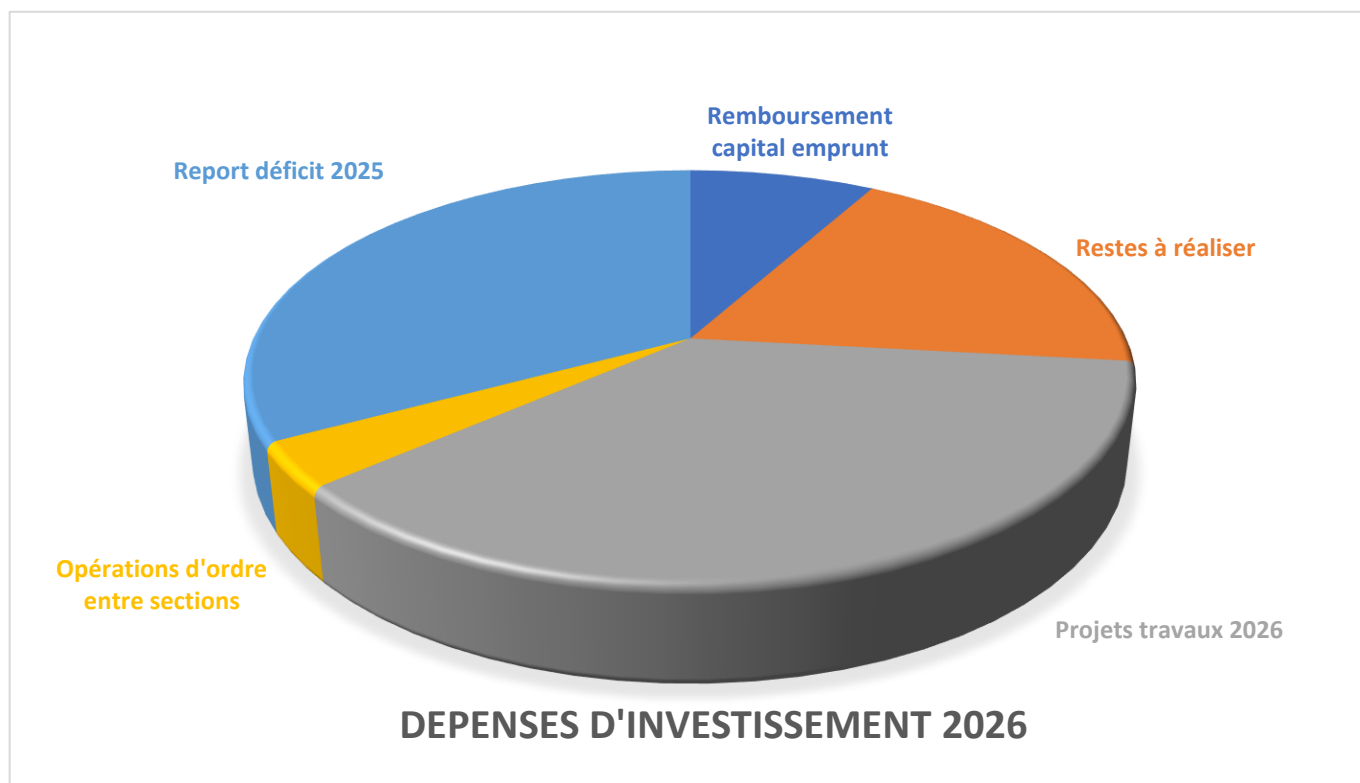
Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2026 sont les suivants :

- Rénovation énergétique du complexe sportif : 1 949 441 €
- Travaux de réhabilitation et/ou réaménagement bât. communaux : 370 000 €
- Réaménagement de l'Espace Salitar : 17 000 €
- Investissements récurrents : 367 000 €
- Plan Local d'Urbanisme : 10 000 €
- Aménagement/entretien de la voirie et des réseaux : 280 000 €
- Environnement et agriculture : 20 000 €
- Video-Protection : 22 000 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	BP 2026
Remboursement capital emprunt	684 799,74 €
Restes à réaliser	1 590 767,46 €
Projets travaux 2026	3 130 441,00 €
Opérations d'ordre entre sections	300 000,00 €
Report déficit 2025	2 796 959,48 €

# ANNEXE 6.1

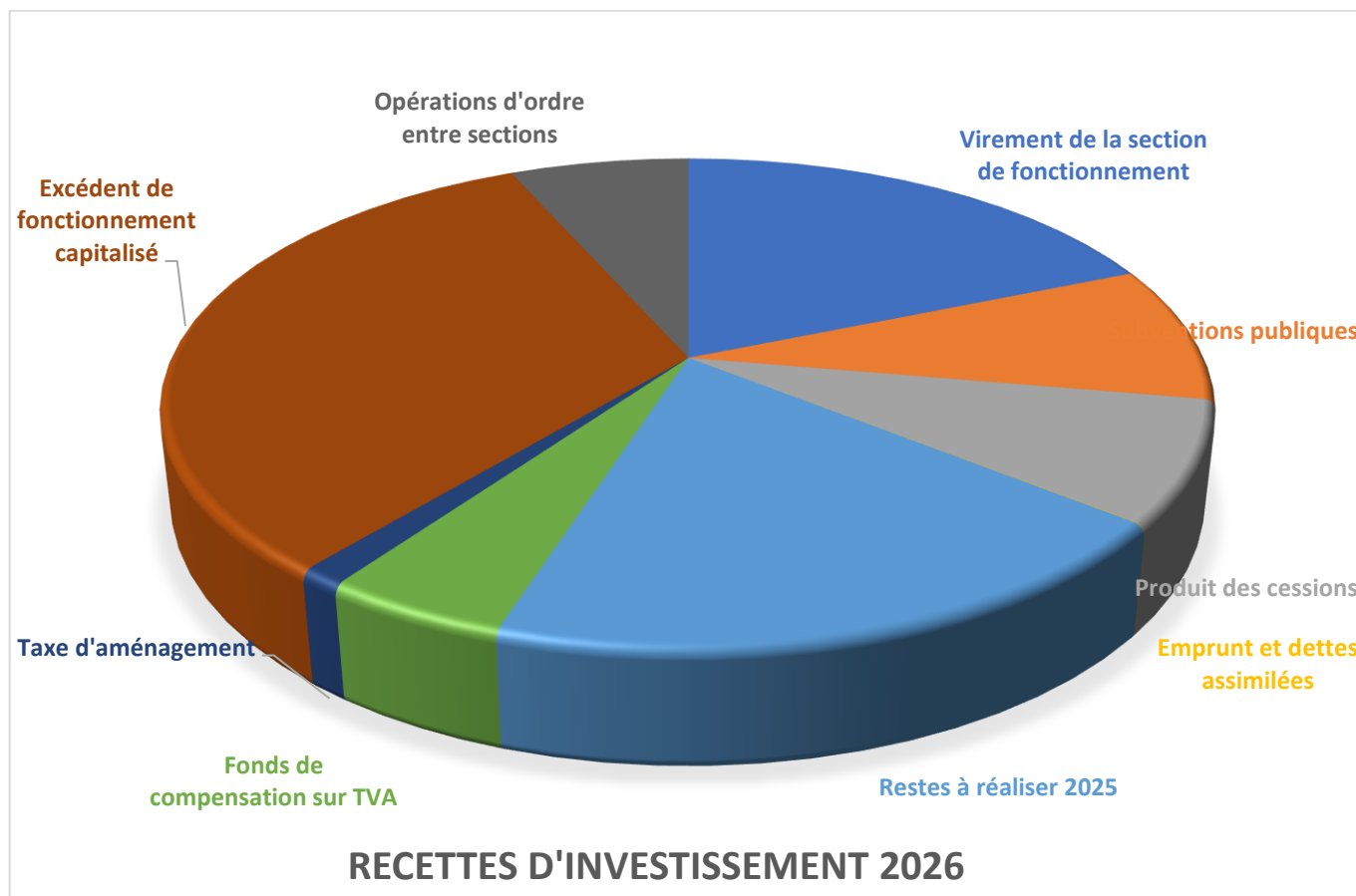
<b>TOTAL</b>	<b>8 502 967,68 €</b>
--------------	-----------------------



Ces dépenses d'investissement sont financées comme suit :

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Virement de la section de fonctionnement	1 593 920,62 €
Subventions publiques	764 143,25 €
Produit des cessions	680 000,00 €
Emprunt et dettes assimilées	2 000,00 €
Restes à réaliser 2025	1 632 366,74 €
Fonds de compensation sur TVA	414 058,22 €
Taxe d'aménagement	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 755 360,20 €
Opérations d'ordre entre sections	561 118,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 502 967,68 €</b>

# ANNEXE 6.1



## L'ENDETTEMENT

Pour le budget principal l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 11 207 100,43 €.

## LES BUDGETS ANNEXES

Les montants des budgets annexes sont les suivants :

- Hébergement Gavroche : 3 575,89 €
- Parkings souterrains et de la Plage : 70 399,34 €
- Lotissement « Portes d'Illibéris » : 1 020 954,17 €

## LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune d'ELNE compte 188 agents titulaires et non titulaires.